

LA GUERRE DE 1870 VUE DE ST URBAIN

La déclaration de guerre par la France le **19 juillet 1870** a pour causes l'inquiétude provoquée en France par la puissance acquise par la Prusse après sa victoire sur l'Autriche-Hongrie en **1866** à SADOVA et la volonté de Bismarck d'unifier l'Allemagne sous l'hégémonie de la Prusse.

La séance de « *l'an 1870, le douzième jour du mois d'octobre* » est extraordinaire. Pour cause, « *le conseil général du Finistère [...] vient de voter un emprunt de 600 000 francs pour achat d'armes destinées à la défense du pays.* » « *Cet emprunt* », nous dit le compte rendu, « *sera réalisé par voie de souscriptions et émis en obligations de 100 francs au porteur ou nominative.* »

« *Ce mode de réalisation permettra à la masse des citoyens d'aider dans la mesure de leurs ressources, à l'œuvre patriotique et nationale.* » Le Préfet d'insister dans sa lettre sur le fait que le conseil municipal doit en faire « *d'urgence la plus grande publicité* ».

Le conseil général, voyant sûrement les troupes prussiennes arriver jusqu'à la ville du Ponant décide donc que « *les armes dont l'acquisition va être faite seraient de préférence distribuées dans les communes rurales où l'emprunt aura été pourvu* » Et pour inciter la municipalité à acheter des armes, le Préfet s'efforcera que « *les communes ayant voté l'achat d'un certain nombre de fusils reçoivent un nombre double de celui qu'elles auront déterminé.* » Mais « *sans pour cela nuire à la défense des localités qui serait dans l'impossibilité de voter aucun secours* ». Ouf, imaginez sinon aujourd'hui une guerre, l'ennemi pour se rendre à Brest, choisirait de passer par St Urbain car Dirinon, plus riche, serait bien plus armé que nous.

Le Préfet solennel écrit « *Il importe donc que le Conseil Municipal vote immédiatement dans ce but patriotique une allocation sur les fonds communaux disponibles.* »

Les seules ressources de la commune sont celles versées pour l'entretien des chemins, et le Préfet de prôner le suivi « *de l'exemple que vient de leur donner le département qui lui consacre une partie importante des ressources spéciales des chemins vicinaux à la défense du pays.* » « *Recommandez partout l'emprunt départemental, provoquez des délibérations du Conseil municipal et songez que vous contribuez ainsi à la défense des foyers menacés par une invasion qui amènerait sur le pays des désastres inouïs* »

Le conseil vote à l'unanimité « *l'achat d'armes* » par « *la somme de 400 francs accordée par l'Etat pour l'entretien des chemins vicinaux* » et ajoute « *200 francs sur la somme de 766,08 F placés au Trésor.* »

Les troupes allemandes arriveront jusque la région de Chateaudun.

Le traité de paix est signé à Francfort le 10 mai 1871. La France abandonne l'Alsace, la partie nord-est de la Lorraine et est condamnée à verser 5 milliards de francs or.